

Projet de construction de 2 Villages d'Enfants et d'Adolescents

Programme Fonctionnel – version 1



Table des matières

PREAMBULE :	3
A- CONTEXTE DU PROJET	4
1. Présentation d’ACTION ENFANCE	4
1.1 ACTION ENFANCE	4
Le Village d’Enfants et d’Adolescents, en quelques mots	5
2. Le projet	9
B- BESOINS FONCTIONNELS, TECHNIQUES ET OPERATIONNELS	11
1. Éléments généraux	11
1.1 Terrain et constructibilité	11
1.2. Classement des bâtiments et respect des normes	11
1.3. Qualité environnementale et énergétique du bâti.....	11
2. Besoins fonctionnels	12
2.1 Agencement général du Village	17
2.2 Présentation des maisons d’habitations	19
2.3 Présentation de l’espace administratif et d’activités	26
2.4 Espaces servants bâtiments technique et de stockage	32
2.5 L’espace d’accueil parents-enfants, et les chambres éducateurs	35
2.6 Assainissement et collecte des déchets	37
2.7 Équipements	37

PREAMBULE :

Pour faciliter la bonne compréhension du document, nous précisons en préambule les notions suivantes, rendu nécessaire par l'implantation de plusieurs sites sur un même territoire :

- **L'établissement** regroupe l'ensemble des Villages du territoire concerné par la construction (*ex : établissement ACTION ENFANCE du Loiret*) ;
- **Le Village d'Enfants et d'Adolescents** s'entend donc comme une unité de l'établissement dénommé selon sa commune d'implantation (*ex : Village d'Enfants et d'Adolescents de Tigy*).

A- CONTEXTE DU PROJET

Le projet architectural est indissociable de la mission et de l'activité d'ACTION ENFANCE. Ce d'autant plus que le Village d'Enfants et d'Adolescents tel qu'il est mis en œuvre à la Fondation est un modèle de prise en charge unique.

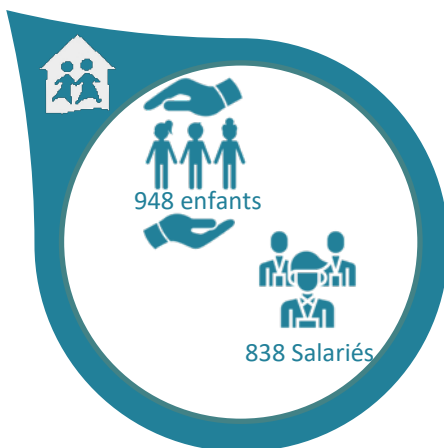
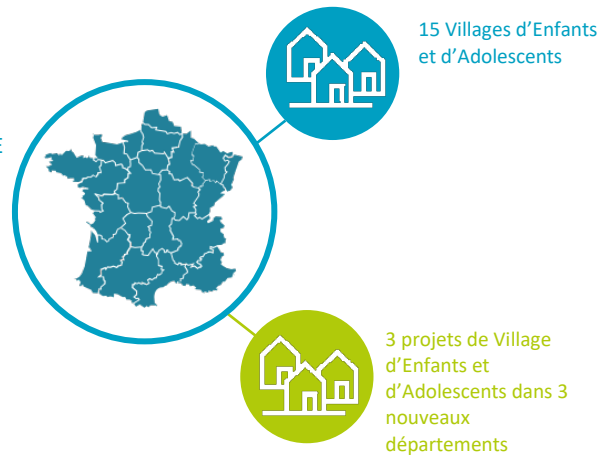
1. Présentation d'ACTION ENFANCE



1.1 ACTION ENFANCE

- ACTION ENFANCE est une Fondation reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission d'accueillir, protéger et éduquer des jeunes en danger, de l'enfance à la vie adulte.
- La Fondation leur offre un cadre stable, éducatif et protecteur, favorisant le maintien des liens fraternels dans le respect de leur histoire familiale, pour se construire et devenir des adultes autonomes et responsables, capables de trouver leur place dans la société.

ACTION ENFANCE gère à ce jour 15 établissements, situés dans 9 départements de la France



- Ces établissements ont tous obtenu une habilitation des Conseils départementaux concernés, qui contribuent à leur financement par le biais de prix de journée. Les ressources de la Fondation sont issues à 80% de ces financements publics, et à 20% de dons issus de la générosité du public.
- La Fondation accueille près de 1000 enfants et jeunes (294 fratries), encadrés par 974 professionnels salariés (838 salariés en CDI).

Le Village d'Enfants et d'Adolescents, en quelques mots



Un Village d'Enfants et d'Adolescents est composé de maisons d'habitation et de bâtiments communs. **Les enfants et les jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance des départements aux établissements de la Fondation ACTION ENFANCE ont été séparés de leur famille sur décision de justice, pour des faits de maltraitance ou de négligence grave.**

Le mode d'accueil de la Fondation de type familial est fondé sur le partage du quotidien en petit effectif avec un nombre limité d'éducateurs, professionnels engagés. Les enfants vivent et grandissent, frères et sœurs ensemble, dans des maisons accueillantes qu'ils aménagent et décorent. Chaque maison abrite au maximum 6 enfants, auxquels elle fournit un lieu rassurant alliant respect de l'intimité et apprentissage de la vie en commun. Les maisons sont organisées en un Village, protégé mais ouvert sur son environnement. Une équipe éducative et administrative veille au bon fonctionnement du Village dans son ensemble et à la bonne prise en charge de chaque enfant accueilli, dans le respect du cadre institutionnel.

Le Village d'Enfants et d'Adolescents incarne les principes d'actions de la fondation, il est leur traduction en un modèle éducatif qui a fait ses preuves au cours des 60 années d'existence.

Les Villages d'Enfants accueillent des enfants et les jeunes âgés de 0 à 18 ans, en fratrie. L'accueil en maison permet, contrairement à des foyers structurés par tranches d'âge, d'accueillir des frères et sœurs sous un même toit et de leur permettre de continuer à grandir ensemble lorsque cela est possible.

En moyenne les enfants accueillis en Village d'Enfants restent plus de 5 ans dans l'établissement. Pour nombre d'entre eux, cette durée d'accueil est plus importante encore, et se prolonge jusqu'à leur majorité. Les enfants accueillis en Village d'Enfants habitent dans les maisons du Village. Ils vont à l'école à proximité, participent aux activités associatives locales, partent en colonies de vacances.

Selon le contenu de la décision de justice et les prescriptions du Juge des Enfants, certains parents ou proches bénéficient de droits d'hébergement. L'enfant peut alors être hébergé quelques nuits par mois ou par an à l'extérieur du Village. Lorsque les parents ne bénéficient d'aucun droit d'hébergement, les enfants habitent exclusivement dans le Village d'Enfants.

Certains parents bénéficient de droits de visite, qui leur permet de rencontrer leurs enfants, soit au Village d'Enfants dans les espaces dédiés (voir plus bas), soit à leur domicile, soit en lieu tiers, avec ou sans la présence d'un éducateur.

Le modèle de prise en charge

Le savoir-faire et l'expérience d'ACTION ENFANCE reposent sur des principes d'action, réaffirmés dans le Projet de la fondation en 2011, et incarnés par le concept de Village d'Enfants. Ces principes et ce concept sont fondateurs et font, depuis plus de 60 ans, la spécificité de notre modèle éducatif.



Cinq principes d'action pour un modèle spécifique de prise en charge

L'accueil de type familial

Une réponse dans la durée aux besoins des jeunes

Une équipe de professionnels engagés

Un établissement ouvert sur son environnement

Agissant dans le cadre institutionnel

L'accueil de type familial

Les enfants accueillis dans un Village d'Enfants et d'Adolescents vivent, avec leurs frères et sœurs, au sein de maisons d'habitation. Ces maisons, qui accueillent chacune 6 enfants (en général deux à trois fratries), sont meublées de façon individuelle et personnalisée et aménagées, comme toute maison, avec des chambres et des espaces communs. La Fondation souhaite que ces maisons soient agréables et belles.

L'accueil des enfants et des jeunes est assuré par une équipe, stable et « affectée » à la maison, composée de 4 éducateurs familiaux, qui se relaient auprès d'eux et vivent chacun à leur tour dans la maison (nuits comprises). Cette stabilité favorise une relation éducative permanente et privilégiée, qui fournit aux enfants et aux jeunes des repères affectifs et d'autorité stables.

L'accueil est fondé sur le principe de partage du quotidien, et chaque éducateur contribue à tous les aspects de la vie de la maison : courses, repas, couchers, levers, trajets, accompagnement lors de rendez-vous scolaires ou médicaux, activités... L'éducateur présente le soir pour coucher les enfants, dort sur place et est là également le lendemain pour les réveiller.

La maison comporte un espace privatif (chambre + salle de bain) destinée à l'éducateur qui passe la nuit sur place. Les temps communs de la maison sont considérés comme de véritables espaces éducatifs, et investis comme tels : la préparation des repas, les repas eux-mêmes, une partie des soirées, sont passés en commun et contribuent à l'apprentissage de la vie sociale.

La vie des enfants au sein de chaque maison se déroule, dans la mesure du possible, comme dans une famille : rythme de vie adapté à l'âge de chacun, scolarité, activités extrascolaires sportives ou culturelles, vacances...

La place des parents dans la vie de leurs enfants est maintenue autant que faire se peut, en fonction de la décision du Juge, et des circonstances spécifiques à chaque enfant. Cette place peut prendre la forme de visites, de week-ends chez les parents, de périodes de vacances communes ...

Une réponse dans la durée aux besoins des jeunes

Les enfants et jeunes accueillis en Village le sont en général pour des durées longues, en moyenne 4 à 5 ans, mais parfois beaucoup plus. Plusieurs jeunes issus d'un ou plusieurs établissement(s) de la Fondation y ont passé la plus grande partie de leur enfance et de leur adolescence.

L'accueil que la fondation propose au sein des Villages permet aux enfants de se poser, dans un premier temps, puis d'acquiescer et de pouvoir compter sur des repères éducatifs et affectifs stables, pour pouvoir bien grandir, frères et sœurs ensemble lorsque cela est possible. Les Villages de la Fondation sont habilités pour accueillir des enfants de 0 à 18 ans. Ils sont pensés pour qu'un enfant, qui y est placé en bas âge, puisse y vivre jusqu'à sa majorité.

Une équipe de professionnels engagés

La qualité de l'accueil en Village d'Enfants et d'Adolescents repose à la fois sur le cadre de vie proposé aux enfants et aux jeunes, et sur les équipes. L'équipe éducative est soutenue par une équipe administrative et technique, qui permet d'assurer le bon fonctionnement du Village dans son ensemble.

L'équipe du Village d'Enfants et d'Adolescents de Vendée d'une capacité d'accueil de 60 enfants et adolescents se composera de :

- 1 ETP directeur
- 2 ETP chefs de service
- 54 éducateurs familiaux
- 1 psychologue
- Une équipe administrative : 2 secrétaires et 1 comptable
- Une équipe technique : 1 ETP technicien d'entretien et de maintenance et 2 maîtresses de maison.

Le Village d'enfants de Vendée disposera de différents services, composés d'un Village d'Enfants, d'un service adolescent (semi-autonomie et autonomie) ainsi qu'un espace d'accueil Parents-Enfants.

Le statut d'éducateur familial relève d'une dérogation au droit du travail sur les 35 heures et fait l'objet d'un accord d'entreprise agréé par le Ministère compétent. Ce statut permet à l'éducateur d'être présent auprès des enfants et des jeunes accueillis sur des périodes longues, incluant des nuits, et d'intégrer l'ensemble des fonctions liées à la prise en charge des enfants et des jeunes qui nous sont confiés. Il permet d'assurer une prise en charge constante et stable.

Le partage du quotidien, en petit effectif, ouvre des espaces éducatifs permettant aux enfants et aux jeunes de se construire. Il ne s'agit pas seulement de « faire avec » mais de « vivre avec ». Les éducateurs familiaux partagent tous les moments de la vie quotidienne avec les enfants. Ils préparent les repas, font les courses, les accompagnent à l'école et dans leurs diverses activités.

Un établissement ouvert sur son environnement

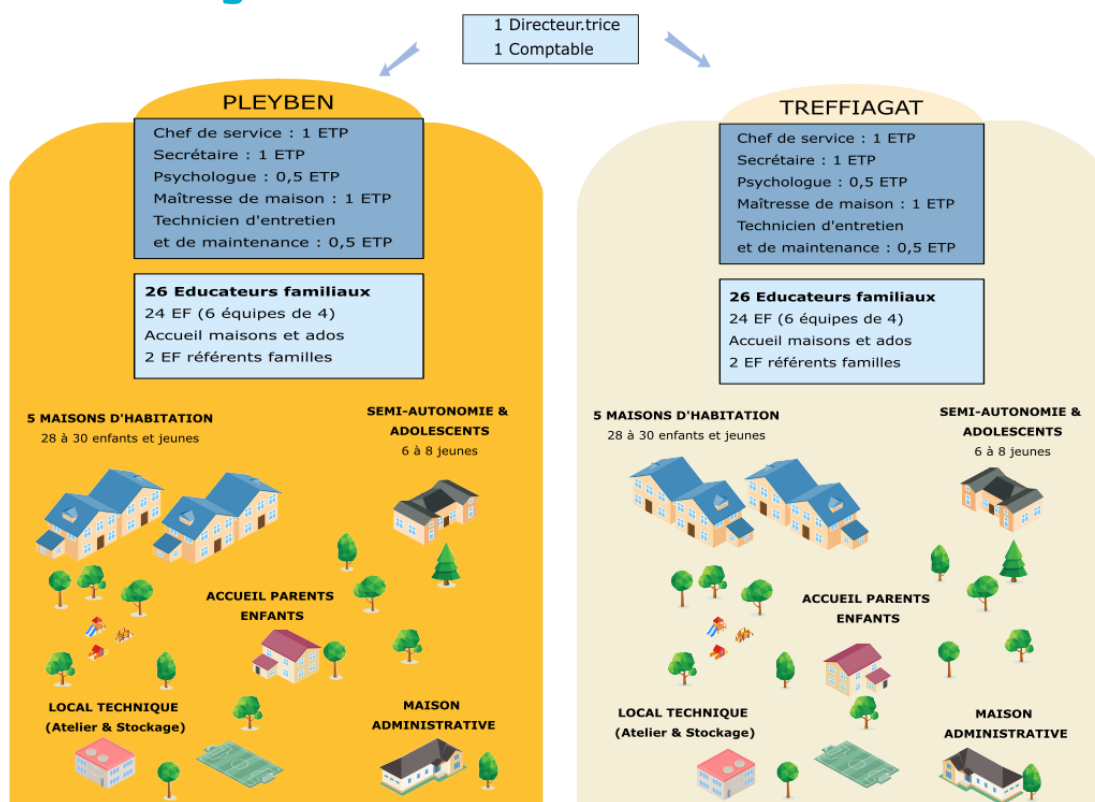
Le Village d'Enfants est un espace protégé, car il a pour première vocation d'accueillir des mineurs en toute sécurité. Pour autant, l'établissement est ouvert sur son environnement : en effet, une partie importante de la vie des enfants et des jeunes qui nous sont confiés, comme de tous les enfants et les jeunes, se passe en dehors du Village : scolarité, activités de loisirs, vacances, soins médicaux et psychologiques selon les besoins, le cas échéant prise en charge dans des structures spécialisées... Tout ceci implique que le Village, et donc l'équipe du Village, noue, développe et entretienne des liens forts avec les structures qui accueillent les enfants lorsqu'ils ne sont pas au Village (établissements scolaires, médico-sociaux, structures associatives et de vacances), mais également avec l'ensemble des acteurs qui contribuent à la vie, au bien-être et à la sécurité des enfants : mairie de la commune d'implantation, voisins, commerçants, police/gendarmerie, médecins, etc....

Agissant dans le cadre institutionnel

Un Village d'Enfants agit dans un cadre institutionnel, déterminé notamment par les lois encadrant la protection de l'enfance et le fonctionnement des établissements médico-sociaux. L'équipe du Village agit en étroite coopération, notamment, avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des départements, et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il doit également prendre en compte le droit du travail.

2. Le projet

Eco-Village d'Enfants et d'Adolescents du Finistere

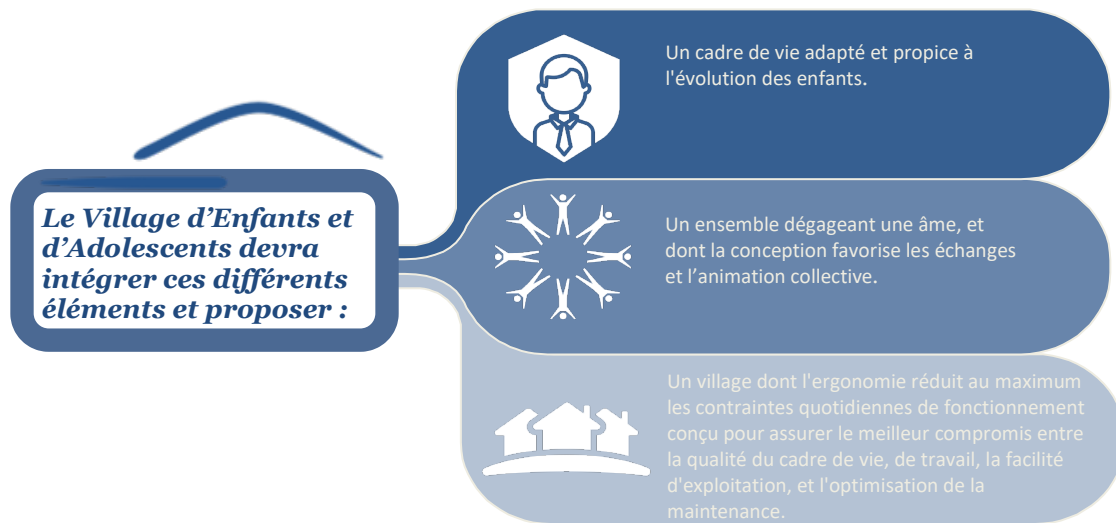


L'établissement aura vocation à accueillir 60 enfants et jeunes de 0 à 18 ans voire 21 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, répartis dans 2 Villages de 30 enfants.

L'établissement d'ACTION ENFANCE en Vendée proposé par Action Enfance comportera :

- | | |
|-----|--|
| I | 1) Accueil en Village d'Enfants, constitués de 2 x 5 maisons accueillant 6 enfants/maison (60 enfants et jeunes). Une maison par Village accompagnera le passage en semi-autonomie des adolescents pour 4/6 jeunes + 1 appartement partagé pour 2 autres jeunes autonomes. |
| II | 2) Accueil parents – enfants, 2 maisons (1 par Village) |
| III | 3) Chambres autonomes (2 x 5) pour les éducateurs amenés à passer la nuit dans le Village |

L'établissement accueillera des enfants et des adolescents qui connaissent des situations familiales marquées par des ruptures et des difficultés sociales importantes.



B- BESOINS FONCTIONNELS, TECHNIQUES ET OPERATIONNELS

1. Éléments généraux

1.1 Terrain et constructibilité

Le chantier du Village d'Enfants et d'Adolescents devra être respectueux de l'environnement et ses objectifs seront de limiter et maîtriser, entre autres :

- Les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,
- Les risques liés à la santé des ouvriers et de toute personne intervenant sur le chantier ;
- Toute pollution à proximité du chantier ;
- La quantité des déchets générés (et d'étudier et privilégier leur valorisation) ;
- Les nuisances sonores.

Il devra être construit aux normes en vigueur en matière environnementale.

1.2. Classement des bâtiments et respect des normes

Afin de préserver l'aspect familial, chaleureux et contenant des maisons d'habitations :

- **Les normes ERP ne s'appliquent qu'aux bâtiments communs (administration, accueil Parents-Enfants), et en aucun cas aux maisons destinées à l'accueil des enfants, qui devront être classées en habitation.**
- **Les normes d'accessibilité PMR s'appliquent dans le respect de la Loi.** On notera que l'activité du Village d'Enfants, qui prévoit qu'un éducateur peut se trouver seul dans chaque maison avec 6 enfants, ne permet pas à des salariés handicapés d'exercer, et ne permet d'accueillir que de façon très exceptionnelle des enfants souffrant d'un handicap physique lourd.

1.3. Qualité environnementale et énergétique du bâti

La Fondation Action Enfance porte une très grande attention à la qualité et aux performances environnementales de son futur Village d'Enfants. Elle souhaite développer en Vendée un Village qui vise l'autonomie énergétique, et développe le concept d'**ECO-Village d'Enfants** (labellisée NFHabitat-HQE), avec les objectifs suivants :

- Optimiser dans la conception et l'élaboration des nouveaux Villages :
 - L'équilibre énergie-carbone de type E+C- (*E2C2 a minima*).
 - L'énergie produite et consommée (chauffage, lumière, alimentation automobile).
 - Le cycle de l'eau (récupération, utilisation, assainissement).
 - L'aménagement des terrains (perméabilité des sols, équipement des surfaces de stationnement pour recharges des véhicules de la Fondation, biodiversité...).
 - Les limites séparatives des propriétés ou des maisons (haies vives).
- Optimiser le cycle alimentaire qui permet de traiter :
 - La production des aliments.
 - La qualité des aliments.
 - La biodiversité.
 - Le tri des déchets.

Chantier à faible nuisance

La Fondation s'inscrit dans une démarche de chantier à faible nuisance. Un chantier respectueux de l'environnement est le prolongement naturel des efforts de qualité environnementale mis en place lors de la conception du village. Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche, l'enjeu d'un chantier respectueux de l'environnement est de limiter ces nuisances au bénéfice des riverains, des ouvriers et de l'environnement.

Les objectifs d'un chantier respectueux de l'environnement sont de limiter :

- les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier
- les risques sur la santé des ouvriers
- les pollutions de proximité lors du chantier
- la quantité de déchets de chantier mis en décharge (et de favoriser la valorisation de ces déchets).

2. Besoins fonctionnels

Cette partie décrit les différents éléments du programme et comprend des informations concernant notamment les surfaces, destinations et agencements des différents espaces composant les bâtiments et maisons d'habitation.

VILLAGE 1 :

Espaces Bâti	5 maisons d'habitations (dont 2x2 mitoyennetés)	<i>Pouvant accueillir chacune 6 enfants et 1 éducateur en nuitée, 6 enfants et 2 éducateurs en journée. 2 mitoyennetés de deux maisons ainsi qu'une maison seule dont l'organisation intérieure pourra d'être réagencée pour créer un appartement autonome pour deux jeunes (chambres, pièce de vie, salle d'eau/WC), le reste de la maison accueillant 4 enfants et 1 éducateur.</i>
	1 appartement partagé pour l'accueil en autonomie	<i>Un appartement, accueillant deux chambres, une salle d'eau et des WC indépendants, et avec, au centre, un espace de vie commun, à savoir un salon salle à manger avec une kitchenette.</i>
	Espace administratif + réunions	<i>Il s'agit de deux espaces fonctionnels, qui peuvent être réunis au sein d'un unique bâtiment. L'espace polyvalent est destiné à des activités diverses impliquant les enfants et les jeunes (soutien scolaire, ateliers d'animation, jeux, etc.), ainsi qu'aux réunions de l'équipe éducative du Village et de l'établissement ; il se compose principalement d'une salle de réunion destinée au personnel du Village et de l'établissement, et d'une salle d'activités destinée à accueillir les enfants et leurs encadrants. Les deux salles communiquent et seront traitées phoniquement. L'espace administratif quant à lui regroupe l'accueil du Village et les bureaux de l'équipe administrative et éducative.</i>
	Chambres autonomes (éducateurs)	<i>5 chambres autonomes / studios destinés à l'accueil d'éducateurs amenés à passer la nuit dans le Village. 2 WC et 2 salles d'eau seront installées</i>

	Local de réparation vélos	<i>Local pour l'entretien et la réparation des vélos des enfants du village positionné au cœur de l'établissement. Ce local pourra être attenant à d'autres bâtiments.</i>
	Espace fonctionnel technique et de stockage	<i>Ce bâtiment est dédié aux locaux techniques et constitue un espace à usage commun de rangement, de stockage de maintenance et de petites réparations (vestiaire du personnel, local laverie). Le technicien d'entretien et maintenance aura son bureau.</i>
	Espaces d'accueil parents-enfants	<p><i>Les lieux d'accueil parents-enfants doivent pouvoir favoriser une certaine intimité et le partage de moments en famille pour des durées courtes (de moins d'une heure à une journée), tout en permettant une surveillance aisée par un tiers si nécessaire.</i></p> <p><i>Il est souhaité que cet espace soit situé à l'écart du cœur du Village, sans pour autant être isolé des autres bâtiments, mais suffisamment déconnecté de la vie quotidienne et administrative du Village, de manière à proposer aux parents un lieu de rencontre avec leurs enfants aussi peu 'marqué' que possible par le contexte dans lequel elles ont lieu (les parents doivent pouvoir accéder à ce lieu sans traverser le bâtiment administratif).</i></p> <p><i>Chaque espace accueillera une salle d'eau (WC et douche), ainsi qu'un coin cuisine ouvert.</i></p>
Espaces extérieurs	Zone de stationnement	<p><i>Zone destinée à accueillir les véhicules du personnel du Village (environ 25 places). Des bornes de recharge seront installées conformément à la législation.</i></p> <p><i>Les parkings devront se situer dans l'enceinte du Village, mais à l'écart du cœur du Village qui sera essentiellement piéton. Les véhicules du Village d'Enfants (6 véhicules rattachés aux maisons) disposeront d'une place près de chaque maison. Pour chacune de ces places, des mesures conservatoires doivent être prévues pour l'installation ultérieure de bornes de recharge.</i></p>
	Collecte des déchets	<i>Un abri destiné aux bacs de collecte de déchets sera situé à l'entrée du Village et équipé d'un point d'eau et d'un siphon au sol. Ce dispositif devra être protégé afin d'y empêcher le dépôt de déchets depuis l'extérieur du Village, judicieusement organisé, accessible et lisible pour l'ensemble des activités et des usagers du Village d'Enfants.</i>
	Aménagement paysager, jardin et jeux	<p><i>Aménagements adaptés pour un usage des enfants, des éducateurs et du personnel d'entretien et de maintenance du Village.</i></p> <p><i>Ces aménagements ont pour destination d'accueillir les activités quotidiennes du Village (lieux de détente et de jeux, rencontre, circulations, vélos.)</i></p> <p><i>Ceux-ci peuvent également participer à l'éducation et la sensibilisation environnementale des enfants et des jeunes. Nous mettrons en place des composteurs.</i></p>

VILLAGE 2 :

Espaces Bâti	5 maisons d'habitations (dont 2x2 mitoyennetés)	<i>Pouvant accueillir chacune 6 enfants et 1 éducateur en nuitée, 6 enfants et 2 éducateurs en journée. 2 mitoyennetés de deux maisons ainsi qu'une maison seule dont l'organisation intérieure pourra d'être réagencée pour créer un appartement autonome pour deux jeunes (chambres, pièce de vie, salle d'eau/WC), le reste de la maison accueillant 4 enfants et 1 éducateur.</i>
	1 appartement partagé pour l'accueil en autonomie	<i>Un appartement, accueillant deux chambres, une salle d'eau et des WC indépendants, et avec, au centre, un espace de vie commun, à savoir un salon salle à manger avec une kitchenette.</i>
	Espace administratif + réunions	<i>Il s'agit de deux espaces fonctionnels, qui peuvent être réunis au sein d'un unique bâtiment. L'espace polyvalent est destiné à des activités diverses impliquant les enfants et les jeunes (soutien scolaire, ateliers d'animation, jeux, etc.), ainsi qu'aux réunions de l'équipe éducative du Village et de l'établissement ; il se compose principalement d'une salle de réunion destinée au personnel du Village et de l'établissement, et d'une salle d'activités destinée à accueillir les enfants et leurs encadrants. Les deux salles communiquent et seront traitées phoniquement. L'espace administratif quant à lui regroupe l'accueil du Village et les bureaux de l'équipe administrative et éducative.</i>
	Chambres autonomes (éducateurs)	<i>6 chambres autonomes destinés à l'accueil d'éducateurs amenés à passer la nuit dans le Village. 2 WC et 2 salles d'eau seront installées en complément et partagés par les éducateurs.</i>
	Local de réparation vélos	<i>Local pour l'entretien et la réparation des vélos des enfants du village positionné au cœur de l'établissement. Ce local pourra être attenant à d'autres bâtiments.</i>
	Espace fonctionnel technique et de stockage	<i>Ce bâtiment est dédié aux locaux techniques et constitue un espace à usage commun de rangement, de stockage de maintenance et de petites réparations (vestiaire du personnel, local laverie). Le technicien d'entretien et maintenance aura son bureau.</i>
Espaces d'accueil parents-enfants	<i>Les lieux d'accueil parents-enfants doivent pouvoir favoriser une certaine intimité et le partage de moments en famille pour des durées courtes (de moins d'une heure à une journée), tout en permettant une surveillance aisée par un tiers si nécessaire.</i> <i>Il est souhaité que cet espace soit situé à l'écart du cœur du Village, sans pour autant être isolé des autres bâtiments, mais suffisamment déconnecté de la vie quotidienne et administrative du Village, de manière à proposer aux parents un lieu de rencontre avec leurs enfants aussi peu 'marqué' que possible par le contexte dans lequel elles ont lieu (les parents doivent pouvoir accéder à ce lieu sans traverser le bâtiment administratif).</i> <i>Chaque espace accueillera une salle d'eau (WC et douche), ainsi qu'un coin cuisine ouvert.</i>	





Espaces extérieurs	Zone de stationnement	<p>Zone destinée à accueillir les véhicules du personnel du Village (environ 20 places). Des bornes de recharge seront installées conformément à la législation.</p> <p>Les parkings devront se situer dans l'enceinte du Village, mais à l'écart du cœur du Village qui sera essentiellement piéton. Les véhicules du Village d'Enfants (6 véhicules rattachés aux maisons) disposeront d'une place près de chaque maison. Pour chacune de ces places, des mesures conservatoires doivent être prévues pour l'installation ultérieure de bornes de recharge.</p>
	Collecte des déchets	<p>Un abri destiné aux bacs de collecte de déchets sera situé à l'entrée du Village et équipé d'un point d'eau et d'un siphon au sol. Ce dispositif devra être protégé afin d'y empêcher le dépôt de déchets depuis l'extérieur du Village, judicieusement organisé, accessible et lisible pour l'ensemble des activités et des usagers du Village d'Enfants.</p>
	Aménagement paysager, jardin et jeux	<p>Aménagements adaptés pour un usage des enfants, des éducateurs et du personnel d'entretien et de maintenance du Village.</p> <p>Ces aménagements ont pour destination d'accueillir les activités quotidiennes du Village (lieux de détente et de jeux, rencontre, circulations, vélos.)</p> <p>Ceux-ci peuvent également participer à l'éducation et la sensibilisation environnementale des enfants et des jeunes. Nous mettrons en place des composteurs.</p>

2.1 Agencement général du Village

2.1.1 Accès et circulations

La notion de Village est au cœur du projet d'accueil des enfants : il est essentiel que l'ensemble du **programme dégage une âme, et s'intègre dans l'environnement élargi.**

A l'intérieur, une attention particulière sera apportée **aux circulations** et à l'anticipation des dynamiques de déplacement au sein du Village. Ceci afin de créer un lieu convivial et sûr, et d'éviter la création de 'zones mortes' situées en-dehors des axes naturels de circulations.

Enceinte		Le Village d'Enfants est un établissement d'accueil en protection de l'enfance. Il devra être délimité en périphérie au moyen de clôture et /ou clôture sur muret permettant ainsi la mise en sécurité du village tout en maintenant sa visibilité et son ouverture sur son environnement extérieur.
Accès		Les accès piétons et véhicules devront être conçu de manière distincte. Ces entrées devront être équipées de contrôles d'accès : à l'entrée du village pour les véhicules et depuis le bâtiment administratif pour les piétons. Une entrée piétonne secondaire pourra être aménagée pour l' accès des parents venant rendre visite à leur(s) enfant(s) dans les espaces de visite parents-enfants.
Circulations		Au sein du village, la circulation doit être limitée. Les maisons doivent être desservies depuis l'accès principal par une voirie carrossable en boucle ou en raquette. Le stationnement de véhicules à proximité de chaque maison devra être matérialisé. Une alimentation électrique devra être prévu pour la mise en place de borne de recharge pour véhicule électrique.
Stationnement		Une zone de stationnement de 20 ou 25 places selon les configurations des Villages, sera implantée à l'intérieur de l'enceinte, de préférence à l'écart des pavillons et accueillera les véhicules du personnel du village. Le nombre de places PMR devra être conforme aux normes et réglementations en vigueur. A noter qu'il faudra prévoir 5 places de parking à côté des 5 maisons. Cette zone de stationnement doit prévoir au moins une place accessible aux PMR , un parc de stationnement pour 2 roues (vélos et deux roues motorisés), et permettre l'installation de bornes de rechargement des véhicules électriques à hauteur d'environ 50% des places de stationnement.

2.1.1 Disposition globale



Les équipements de plein air

Une **aire de jeux** d'enfants sera intégrée au plan du Village, son implantation devra faciliter la surveillance des enfants par les éducateurs. Cette aire de jeux doit également être **recouverte d'un sol amortissant**.

L'installation d'un préau, avec éclairage et prises d'électriques est à prévoir.



Les aménagements extérieurs

Un soin tout particulier doit être apporté au **traitement paysagé** des espaces extérieurs, qui contribuent à **renforcer l'image et le charme du futur Village d'Enfants**.

Plusieurs points de puisage en eau devront être installés pour permettre l'arrosage. Des points de coupure d'eau de ces puisages devront être installés dans les maisons. Un système de protection et de sécurité devrait être mis en place pour éviter leur utilisation par les enfants.

Chaque maison doit pouvoir **disposer d'un espace vert privatif** délimité.

En dehors des plantations d'arbres de hautes tiges, il convient de **traiter les espaces situés entre les voiries et les maisons, les espaces verts communs, les jardins individuels et les haies plantées séparatives**. Les haies monotones sont à proscrire. Il est préférable d'envisager des haies de type champêtres, jouant sur la variété des couleurs. **Le choix des végétaux** doit se faire **en fonction des conditions climatiques de la région**. Des arbres fruitiers de diverses variétés doivent être proposés. Les plantations toxiques sont à proscrire.



Implantations des bâtiments

Le **bâtiment administratif et d'activité** est **implanté à proximité de l'entrée**, afin d'assurer l'accueil et l'accès au Village d'Enfants directement depuis le hall d'accueil.

2.2 Présentation des maisons d'habitations



Le lieu de vie des enfants

La maison est au cœur du projet de Village d'Enfants. C'est là que les enfants vivent et que les éducateurs familiaux travaillent. L'approche éducative de la Fondation repose sur le fait que ces maisons sont des maisons d'habitation, et non des lieux de vie collectifs. Elles doivent donc répondre, tant à l'intérieur que vu de l'extérieur, tant sur le plan esthétique que normatif, **aux codes de ce qui est, pour un enfant, une « maison normale »**.

Ces maisons sont conçues de manière à favoriser le partage du quotidien entre les 6 enfants et leur(s) éducateur(s), le partage des moments communs et le respect de l'intimité de chacun, en toute sécurité. Il est important que les enfants puissent y trouver :

- Des espaces privés (leurs chambres)
- Des espaces communs (salle à manger, salon)
- Des espaces intermédiaires entre les chambres et le collectif (couloirs, recoins...).

Principes de conception

Des maisons familiales

Les maisons des Villages d'Enfants doivent ressembler autant que possible à des maisons familiales. Elles sont régies par la règlementation habitation. En aucun cas elles ne doivent être traitées en ERP ou PMR.

Agencement

Différentes options peuvent être envisagées : R+1 complet. Cible 100m² d'emprise au sol. Il n'est pas prévu de sous-sol.

Mitoyenneté

Le principe de mitoyenneté est à privilégier sur tout ou partie du programme. En effet, la mitoyenneté permet à deux équipes de mutualiser certains moyens (passage d'un éducateur d'une maison à une autre en cas de besoin urgent, mutualisation d'espaces techniques comme les buanderies, à condition de prévoir un accès privatif aux machines à laver pour chaque maison par souci de respect de l'intimité dans le traitement du linge). Toutefois, l'intimité respective de chaque maison doit être garantie. Il ne s'agit en aucun cas de créer une unité de vie de 12 enfants.

Diversification de l'aspect esthétique extérieur des maisons

Il est opportun de faire en sorte d'éviter la réplique stricte de l'aspect extérieur des maisons, sans toutefois générer de coûts trop importants. Il convient de rechercher des variations entre les maisons sur le plan de l'aspect extérieur.

Adaptation aux enfants

D'une façon générale, ces maisons qui seront susceptibles d'accueillir des enfants en bas âge et des adolescents, devront refléter un équilibre entre aspect chaleureux, solidité, praticité et sécurité.

Évolutivité

L'ameublement de l'ensemble des pièces sera réalisé avec des meubles de dimension standard. Les configurations des chambres et des espaces de vie commune doivent permettre des aménagements différents et capables d'évoluer dans le temps (possibilité de varier les positions des meubles...).

Éclairage naturel

L'éclairage naturel doit être recherché au maximum. Les pièces de vie (cuisine, salle à manger, salon) sont orientées de préférence au Sud et à l'Ouest. Des ouvertures sont prévues dans les dégagements (couloirs), de manière à permettre leur éclairage naturel.

Peintures

Les maisons devront être livrées avec des peintures intérieures adaptées et non exclusivement blanches dans les espaces de vie (séjour, salle à manger, cuisine).

Présentation générale

Les maisons doivent être implantées de façon à donner d'un côté sur leur jardin privatif ou commun, et d'un autre côté sur les espaces communs du village.

Les jardins privatifs sont séparés par des haies plantées, de préférence, de couleurs variées.

La maison comprendra 7 chambres standardisées et interchangeables. 3 WC dont au moins deux autonomes, une salle de bain et deux salles d'eau (dont une PMR au RDC). Un bureau pour les éducateurs sera transformable en chambre PMR pour 1 personne. Dans un dégagement, il faudra prévoir un placard à literie, destiné au rangement du linge plat.

On notera que la robinetterie – y compris dans la baignoire – devra être accessible pour faciliter l'accompagnement par les éducateurs des enfants les plus petits.

Les volets seront de préférence teintés dans la masse, de manière à limiter les coûts d'entretien. Il importe de choisir des teintes sobres. Les volets roulants et autre brises vues / pare-soleil sont à proscrire en rez-de-chaussée, ces équipements supportant très mal certaines activités avec utilisation de ballons. Les portes intérieures des maisons doivent être des portes pleines pouvant accueillir un canon européen, les portes alvéolées sont à proscrire.

Programme et fonctionnalité



- 1- *Entrée*
- 2- *Cuisine/Salle à manger*
- 3- *Séjour/Espace informatique*
- 4- *Bureau de l'éducateur*
- 5- *WC*
- 6- *Salle de Bain*
- 7- *Salle d'eau*
- 8- *Chambres des enfants*
- 9- *Terrasse*
- 10- *Local technique et buanderie*
- 11- *Espace couvert pour les vélos*
- 12- *Stationnement*

1- Entrée

L'entrée doit être éclairée naturellement (par exemple par le biais d'une imposte vitrée). Des rangements pour les chaussures seront prévus sous les bancs d'assise, qui permettront aux enfants de s'asseoir pour se déchausser.

L'entrée sera équipée de suffisamment de patères (10 à minima) pour accueillir les vêtements des enfants ainsi que de leurs éducateurs.

2- Cuisine / Salle à manger

L'espace cuisine doit être éclairé naturellement et doit disposer d'une hotte de manière à pouvoir évacuer les fumées vers l'extérieur. Cette pièce comprendra :

- Une table de cuisson de largeur 60 cm de type induction encastrable. La plaque dispose de 4 foyers induction dont une zone modulable, elle doit avoir un système de sécurité pour enfants ;
- Un four électrique avec un système de convection et à porte froide de dimensions 60x60 cm encastré dans une colonne et à hauteur d'homme, ainsi qu'un espace destiné à la mise en place d'un micro-onde à pose libre de dimensions 60x45 cm.
- Un évier double en inox avec un égouttoir associé. Les systèmes de robinet à douchette sont exclus pour des questions d'hygiène ;
- Un lave-vaisselle 60 cm pose libre ayant une capacité de 12 à 15 couverts ;
- Un réfrigérateur pose libre de capacité 400L ;
- Un congélateur pose libre de capacité 350L ;
- Un plan de travail et une crédence assurant la protection murale entre les meubles bas et les meubles hauts ;
- Une poubelle de tri placée sous le plan de travail ;
- 5 prises électriques au minimum au niveau du plan de travail pour le branchement des équipements de cuisine.

La salle à manger doit pouvoir accueillir une table de 10 personnes.

Le revêtement du sol doit être robuste, facile d'entretien et facilement lavable.

3- Séjour / Espace informatique

Le séjour doit permettre d'installer :

- Un meuble TV (le salon doit être équipé d'une prise TV et d'une prise réseau informatique RJ45) . Derrière la TV il sera installé 6 prises électriques (TV, DVD, Console, Chaîne Hifi, un disque multimédia, assez souvent une lampe) ;
- Huit places assises confortables sur canapé ;
- Une bibliothèque ouverte ;

Un meuble informatique dans un espace dédié (ordinateur + imprimante + chaise). Cet espace informatique doit être relativement isolé, de manière à assurer un peu de calme et d'intimité à son utilisateur (notamment pour les utilisations scolaires). 4 prises électriques seront installées au niveau de ce meuble.

4- Bureau de l'éducateur

Le bureau est indépendant, et ne doit pas communiquer avec une chambre. Le bureau est équipé de deux prises RJ45 permettant de connecter téléphone et réseau. La serrure de porte doit accueillir un canon de type européen. La pièce doit être isolé acoustiquement pour garantir la confidentialité des échanges.

Il faut pouvoir installer dans cette pièce :

- Un bureau (env. 650x1200 mm) ;
- Une armoire (450x1000x2000 mm) fermant à clé ;
- Une armoire à pharmacie murale ;
- Un petit coffre-fort ;
- Des étagères de rangement ouvertes.

Cette pièce dispose d'une fenêtre afin de bénéficier d'un éclairage naturel. L'installation d'une imposte vitrée ou d'une porte ajourée entre le bureau et les espaces de vie de la maison sera à discuter.

5- WC

Les WC seront destinés à l'ensemble des occupants de la maison, en priorité les enfants.

Ils seront équipés d'une cuvette suspendue avec chasse d'eau à double commande, d'un lave-mains, d'un porte serviette et un porte savon. Du carrelage doit être prévu pour le revêtement des sols et les murs seront carrelés jusqu'à 1,50m de hauteur.

Les WC seront situés de manière que leur utilisation n'interfère pas avec l'activité notamment des pièces à vivre (séjour, salle à manger, cuisine).

6- Salle de Bain

Cette pièce comprendra : une baignoire, avec un robinet qui doit être facilement accessible par les adultes pour venir en aide aux plus petits, 1 vasque sur plan et meuble sur pieds surmontées d'un miroir (pas de lavabo suspendu) ainsi qu'un meuble-colonne pour le rangement des affaires et / ou produits de toilette (4 rangements avec ouvertures séparées afin que les enfants y laissent leur nécessaire de toilette). Ce meuble doit être correctement ventilé pour éviter que l'humidité ne stagne. Le bois des meubles ne doit pas être en contact direct avec le sol, le nettoyage des sols doit être facilité autant que possible.

La salle de bain sera équipée également d'un radiateur sèche-serviettes, d'un support serviettes et de crochets.

Un pare douche en verre securit doit être installé sur la baignoire. Celui-ci doit être robuste et simple d'utilisation pour un enfant.

La salle de bain devra bénéficier d'un éclairage naturel via une fenêtre ouvrable (oscillo-battant). Les murs seront carrelés à hauteur de porte. Une peinture acrylique hydrofuge doit être appliquée sur le plafond.

7- Salle d'eau

Cette pièce doit être équipée d'une douche de type « italienne » de dimension 90 x120 cm à minima dotée

d'une demi-paroi verre securit pour retenir les projections d'eau, d'une vasque sur plan et meuble sur pieds (pas de lavabo suspendu) surmontée d'un miroir, ainsi que d'un meuble-colonne sur pieds pour rangement des affaires et / ou produits de toilette. Le bois des meubles ne doit pas être en contact direct avec le sol.

Un radiateur sèche-serviettes avec crochets ainsi qu'un support serviettes sont à prévoir.

Les robinets à levier sont à proscrire dans les douches.

Cette pièce doit être équipée aussi d'un meuble de rangement à 4 ouvertures séparées afin que les enfants laissent leur nécessaire de toilette. Ce meuble est correctement ventilé pour éviter que l'humidité stagne. La salle d'eau pourra bénéficier d'un éclairage naturel dans la mesure du possible. La zone de douche devra être pourvue d'un éclairage.

Les murs seront carrelés à hauteur de porte. Une peinture de type acrylique hydrofuge doit être appliquée sur le plafond.

8- Chambres

Les chambres seront au nombre de 7. Elles accueilleront 6 enfants et 1 adulte.

Des mesures conservatoires devront être mises en place pour permettre l'installation ultérieure d'une prise réseau informatique RJ45.

Les chambres ne doivent pas être équipées de prises TV. Des mesures conservatoires permettant une installation ultérieure de prises TV est à prévoir.

Les 7 chambres seront strictement individuelles. Chaque chambre doit pouvoir accueillir 2 ou 3 agencements mobiliers différents afin que les enfants puissent faire varier la position de leur lit, de leur bureau et de leurs placards (mobiliers de dimensions standards).

Chacune des 7 chambres sera équipée :

- De 7 prises électriques sur au moins 3 murs ;
- D'une serrure de porte permettant de recevoir un canon de type européen, la fourniture d'enjoliveurs borgnes et d'enjoliveurs pour recevoir un canon Européen doit être prévue.

Pour le revêtement de sol, le carrelage et les linos de collectivité sont proscrits. Le revêtement choisi devra cependant être robuste et facile à nettoyer (par ex : PVC qualité grand passage...)

Un système de verrouillage de l'ouverture intégrale des fenêtres doit être installé. Les fenêtres doivent être équipées d'oscillo-battants en plus de l'ouverture à la française.

Chaque éducateur passe plusieurs nuits dans la maison, avant de céder sa place à l'éducateur suivant. Cette chambre sera une chambre individuelle mais partagée dans le temps par 4 personnes qui se relaient, en fonction de leur rythme de travail.

Les dimensions de la chambre doivent permettre l'installation :

- D'un lit de 120x220 cm,
- D'une table de chevet ou tête de lit
- De 4 placards individuels en pose libre (2 portes par colonne) fermant à clé (clés différentes) et permettant à chacun des 4 éducateurs de laisser ses effets personnels sur place entre 2 prises de poste. Chaque placard est dimensionné pour y ranger 1 couette, 1 oreiller et des affaires personnelles (dimension moyenne par placard : 600 x 600 mm).

9- Terrasse

L'accès à la terrasse devra être possible depuis la salle à manger. Chaque terrasse doit permettre d'installer confortablement des tables et chaises pour recevoir environ 12 personnes.

Chaque terrasse doit être équipée d'un système d'éclairage avec interrupteur à voyant permettant une utilisation à la nuit tombée. Un placard de rangement destiné aux équipements extérieurs (tables, jeux...) peut être prévu. Un robinet avec regard sera installé à proximité de la terrasse pour faciliter le nettoyage (robinet avec un point de coupure à l'intérieur de la maison).

Un équipement ad hoc couvrant de type pergola ou une prolongation de toiture sera à envisager.

10- Local technique et buanderie

Ce local doit être intégré dans le volume de la maison et doit être équipé d'une détection incendie avec report sonore dans les maisons. Il peut être aveugle, et comprend plusieurs espaces :

- Le local technique doit recevoir l'ensemble des équipements techniques fluides et électricité ;
- Le local ménage pourrait être commun à deux maisons mais comprendra des espaces de rangement séparés. Il pourra être fermé à clé et sera doté d'une arrivée d'eau chaude. Il doit pouvoir accueillir aspirateurs, balais et produits d'entretien. Il sera doté d'un siphon de sol.
- L'espace buanderie peut être commun à deux maisons et pourra être agencé comme suit : 2 sèche-linges à évacuation extérieure de 9kg + 2 machines à laver 9kg (surélevés de 50 cm). Un vidoir et un siphon de sol sont à prévoir. Des bacs de rangement sur roulettes pourront être installés sous les machines. La buanderie sera entièrement carrelée et les murs seront revêtus de faïence sur toute hauteur. Chaque jeu de machines LL+SL doit être à minima isolé visuellement de l'autre, de sorte qu'il soit possible aux jeunes de faire leur lessive sans exposer leur linge personnel à l'autre maison.

L'évacuation des sèche-linges devra se faire sur l'extérieur. L'ajout d'une ventilation pour éviter l'humidité est à envisager.

Un espace pour un placard de 120x160 cm en pose libre sera prévu.

11- Espace couvert pour les vélos

Cet espace, éclairé, couvert mais non fermé est accessible depuis l'extérieur. Il sert de lieu de rangement et de stockage pour les jeux d'extérieur (ballons...), de garage pour 8 vélos et trottinettes par maison (des racks au sol et des suspentes sont prévus).

12- Stationnement

Une place de stationnement doit être prévue à proximité immédiate de chaque maison. On évitera autant que possible l'enrobé pour cet emplacement, au profit de revêtements de type « evergreen ». Une attente pour installer une borne de recharge pour les véhicules doit être prévue.

RECAPITULATIF INDICATIF DES SUPERFICIES/MAISON (pour plus de détails : se référer aux fiches locaux).

Maisons d'habitations			
<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>m² / pièce</i>	<i>m²</i>
Entrée	1	6	6
Cuisine	1	10	10
Salle à Manger	1	15	15
Salon	1	31	31
Bureau éducateur	1	11	11
WC (2m ² x 3)	2	3	6
Salle de bain	1	6	6
Salle d'eau	1	6	6
Salle d'eau + WC	1	6	6
Chambres (enfants ou educ)	7	10	70
Buanderie	1	6	6
Cellier	1	8	8
Dégagement / Circulation	à définir		
Local chaufferie	1	3	3
Local Vélo (extérieur)	1	10	10
TOTAL théorique (en m²)			194

2.3 Présentation de l'espace administratif et d'activités



Cet espace est situé à l'entrée du site, idéalement en limite de propriété afin d'assurer directement l'accueil des visiteurs piétons. Il doit être visible depuis l'entrée véhicules. Il doit répondre aux normes ERP.

Cet espace regroupe 2 secteurs principaux distincts, desservis par le même hall d'accueil :

- **Un pôle Administration / Direction**
- **Un pôle d'activités polyvalent (réunions et activités de groupes)**

Les abords extérieurs de ce bâtiment sont soignés et prévus pour subir le piétinement quotidien.

Les volumes doivent répondre au caractère de polyvalence de cet espace, qui est un lieu d'accueil, de travail, d'information, de regroupement, d'activités communes et de fête ; le tout est intimement lié au fonctionnement du Village.

L'éclairage proposé doit être efficace et esthétique. Les pavés de 60x60 avec tubes fluorescents sont à proscrire. L'éclairage dans les bureaux et salles de réunion seront de type Leds ou équivalent et de préférence « dimmable ».

Le traitement acoustique est important et doit faire l'objet d'un soin attentif car certaines pièces peuvent accueillir des activités de type scolaire (aide aux devoirs) tandis que d'autres, simultanément, accueillent des activités plus bruyantes. Toutes les pièces de ce bâtiment doivent donc être traitées acoustiquement pour éviter que les bruits d'une pièce polluent les pièces voisines. Il est également nécessaire que les pièces ne résonnent pas lorsqu'elles sont vides de tout mobilier.

Toutes les portes de ce bâtiment doivent être équipées d'une serrure de porte permettant de recevoir un canon de type européen et doivent être renforcées au niveau du traitement acoustique.

Toutes les pièces de ce bâtiment doivent être équipées de prises réseau et téléphone de type RJ45.

Le câblage permettant l'installation de bornes Wifi devra être prévu au niveau du plafond.

Programme et fonctionnalité



Préambule - Multisites

1- Hall d'accueil

2- Pôle accueil/administratif

- *Bureau Secrétariat, Accueil, Fournitures*

- *Local archives / fournitures espace de reprographie*

- *Bureau Direction*

- *Bureaux des Chefs de service*

- *Salle du personnel*

- *Bureau du/de la psychologue*

- *Bureaux flexibles*

3- Pôle polyvalent

- *Salle de réunion*

- *Salle d'activités*

- *Local de stockage pour le mobilier*

- *Les WC communs*

- *Local informatique et technique*

- *Local ménage*

Préambule :

Les espaces mentionnés ci-dessous sont, sauf exception notifiée, à construire dans chacun des 2 Villages d'Enfants de Vendée.

1- Hall d'accueil

Cet espace est le point d'accueil de tous les visiteurs du Village d'Enfants, quelle que soit la raison de leur visite. Il marque l'entrée du Village. Il distribue, d'un côté les locaux administratifs, et de l'autre les salles de réunion et d'activité. Il ne doit pas offrir de perspective visuelle directe sur l'intérieur du Village.

Cet espace doit être suffisamment dimensionné tout en étant accueillant. Il doit pouvoir accueillir 4 personnes assises (les banquettes ou petits fauteuils sont préférés aux bancs ou chaises). Il sera équipé de dispositifs d'affichage et de deux prises électriques (une pour le ménage notamment), à proximité d'une prise RJ45.

L'un des murs reçoit un meuble destiné à la redistribution du courrier et des informations internes.

Une seconde entrée dédiée à la partie administrative peut être envisagée.

2- Pôle accueil/administratif

Cet espace rassemble les bureaux, locaux d'archivage et pièces de réunion destinés au personnel du Village d'Enfants. Ces espaces – et notamment les bureaux et salles de réunions – doivent répondre aux besoins des salariés, tout en restant flexibles, de manière que les équipes qui s'y succéderont puissent faire évoluer l'usage de chaque pièce. Les surfaces mentionnées ci-dessous sont indicatives ; elles proposent une taille moyenne de bureau de 12 m², afin de garantir cette interchangeabilité.

Caractéristiques générales des bureaux :

- Isolation acoustique indispensable de l'ensemble des bureaux, à un niveau permettant de garantir la confidentialité des propos tenus dans chacun d'entre eux, porte fermée.
- Éclairage naturel avec occultation (rideaux, volets...)
- Une armoire en pose libre ?

Le gros matériel de bureautique (photocopieur, télécopie...) sera installé dans l'espace commun (niche dans un couloir par exemple), mais pas à l'intérieur d'un bureau, avec une installation de 2 prises RJ45 à proximité du photocopieur.

L'usage des téléphones portables ne doit pas être restreint pour des raisons techniques à l'intérieur de ce bâtiment – attention aux effets de type cage de faraday induits par exemple par des bardages zinc ou autres choix techniques.

▪ Bureau Secrétariat, Accueil, Fournitures

Le/la secrétaire doit pouvoir fermer son bureau en cas de conversation confidentielle, mais la plupart du temps il sera ouvert sur l'accueil. Le secrétariat doit donc être attenant au hall d'entrée.

Il contient le standard téléphonique servant au fonctionnement de l'établissement, l'alarme incendie, et le retour du visiophone/ interphone installé à ou aux entrées du village. Un report du visiophone/interphone doit être présent dans la circulation.

Contigu à ce bureau, ou éventuellement situé ailleurs, un local aveugle à usage de réserve est destiné aux fournitures administratives. Dans ce local aveugle, des armoires de rangement fermant à clé sont prévues,

pour accueillir les dossiers confidentiels des enfants.
Ce local doit être équipé d'un radiateur.

Superficie : 12 m² + 9 m² pour la réserve

- **Bureau Comptabilité (sur Village 1 uniquement)**

Le bureau Comptabilité sera contigu au secrétariat.

Superficie: 11.00 m²

- **Local archives / fournitures espace de reprographie (sur Village 1 uniquement)**

Ce local aveugle, équipé de 9 à 10 mètres linéaires de rangement dédiés exclusivement aux archives, est accessible à partir de la circulation commune. Ce local doit être équipé d'un radiateur.

Superficie : 8.00 m²

- **Bureau Direction (sur Village 1 uniquement)**

Ce bureau reçoit une table en complément du bureau, pour des réunions de 4 personnes.

Superficie : 11.00 m²

- **Bureau du Chef-fe de service**

Ce bureau doit pouvoir recevoir une table en complément du bureau, pour des réunions de 4 personnes. Il est équipé d'armoires de rangement intégrées.

Superficies : 11.00m²

- **Bureau du/de la psychologue**

La superficie de ce bureau doit permettre l'utilisation, y compris au sol, de matériel éducatif ou d'éveil. Le traitement de l'acoustique est impératif, et il est important que le bureau puisse également être isolé visuellement de l'extérieur tout en conservant un éclairage naturel, de façon que la confidentialité des entretiens soit respectée.

Superficie : 15.00 m² environ

- **Bureau des référent-es Famille**

Ce bureau doit pouvoir recevoir une table en complément du bureau, pour des réunions de 4 personnes. Il est équipé d'armoires de rangement intégrées.

Superficie : 11 m²

- **Salle du personnel**

Cette salle, mise à la disposition du personnel, sera équipée du matériel nécessaire pour réchauffer des repas préparés à l'extérieur. Elle est composée d'une partie « cuisine » constituée d'un pan de mur équipé de 4 mètres linéaires environ, cet espace pourra accueillir 10 personnes assises. Il doit être équipé d'un évier, frigo, four, plaque de cuisson induction, micro-onde et lave-vaisselle afin que les fluides et alimentations soient prévues.

Cette pièce servira également aux réunions des équipes du Village. Une solution de projection devra être

intégrée dans la réflexion d'aménagement.

Ce local servira de lieu d'affichage pour le personnel. L'éclairage naturel est obligatoire.

Superficie de 20.00 m²

- **Bureau flexible : (uniquement sur Village 2)**

Ce bureau doit pouvoir accueillir de manière souple les professionnels de l'équipe administrative et paramédicale (directeur, comptable, psychologue) et être transformé en petite salle de réunion. Ils doivent pouvoir recevoir une table pour 4 personnes.

Superficie : 11 m²

3- Pôle polyvalent

La perspective d'un établissement multisites impose de réfléchir à des modalités d'aménagement des pôles polyvalents, permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des équipes professionnelles. Aussi, un Village 1, à déterminer selon les tailles de foncier identifiés, accueillera un pôle polyvalent plus important pour permettre l'accueil de tous les professionnels du Village.

- **Salle de réunion (sur Village 1 uniquement)**

La salle du Village 1 doit ainsi pouvoir accueillir en réunion l'ensemble de l'équipe de l'établissement (soit 60 personnes assises au maximum en disposition théâtre). Elle est équipée d'un écran intégré pour les projections et d'un pré-câblage pour un vidéoprojecteur installé au plafond (arrivée électrique et câblage vidéo permettant de raccorder un ordinateur ou toute autre source vidéo).

Cette pièce est libre de tout poteau et éclairée naturellement. Elle donne sur l'extérieur du Village, et non sur les préaux et espaces de jeux destinés aux enfants. Elle doit être équipée pour permettre de diminuer la luminosité naturelle dans le cas de projections vidéo. L'acoustique doit recevoir un traitement particulier pour éviter la résonance.

Superficie : 30 m² environ

- **Salle d'activités**

Cette salle polyvalente donne sur l'intérieur du Village. En effet, cette salle est destinée à accueillir du public lors de fêtes pour les enfants (fête de fin d'année, fête de Noël...) ainsi que pour le Village 2 uniquement, des réunions. Elle peut être utilisée en prolongement du préau. Cette salle doit prévoir :

- Des chaises de spectacles
- Un vidéo projecteur avec un écran intégré au plafond
- Une sono
- Des jeux de lumières installés ponctuellement sur les murs lors des fêtes

Elle est également destinée à accueillir des activités individuelles ou de groupe incluant les enfants du Village (aide aux devoirs, lecture, jeux...).

Cette salle accueillera des solutions d'aménagement modulables afin de répondre aux besoins des différentes activités (création de zones isolées et calmes pour l'aide aux devoirs, amovibles en cas d'activités en grand groupe...) Elle sera équipée de grands placards de rangement intégrés pour le matériel nécessaire aux activités

des enfants, ainsi que d'un évier ou lavabo. L'équipement en prises électrique doit être suffisant pour envisager différents types d'activités. Des prises RJ45 seront installées.

Une séparation de type baie coulissante pleine devra permettre de diviser l'espace pour permettre deux usages simultanés de la salle. Le traitement acoustique des vantaux sera à prévoir.

Un mur plein doit être conservé pour permettre les projections. La décoration de cette salle doit être envisagée. Il faudra prévoir un traitement acoustique pour éviter la résonance.

Superficie : environ 80.00 m² sur Village 1 ; 60.00 m² sur Village 2.

- **Local de stockage pour le mobilier**

Un local est prévu à proximité immédiate de la salle de réunion et de la salle d'activité, pour y entreposer des tables et chaises pliantes, qui pourront être utilisées pour l'une comme pour l'autre de ces salles.

Superficie : 10.00 m².

- **Les WC communs**

Ces WC, accessibles PMR (1 WC hommes + 1 WC femmes), sont dotés d'un espace lavabo commun. L'éclairage naturel est souhaité.

Superficie de 13.00 m²

- **Local informatique**

Cette pièce doit fermer à clé. Elle reçoit l'intégralité des systèmes : baie informatique, autocom, etc. De cette pièce part le câblage informatique et téléphonique vers tous les bâtiments du Village. Un minimum de 1 fourreau par bâtiment doit être passé entre le local technique et la chambre de tirage + 2 fourreaux libres + 2 fourreaux pour l'alimentation courant faible des prestataires externes. Une baie 19" de 42 U avec alimentation électrique est installée dans ce local. L'installation d'une climatisation doit être prévue.

Superficie : à dimensionner par le concepteur au dépend du besoin théorique du village.

- **Local technique**

Ce local reçoit également les équipements de chauffage (en fonction de type d'énergie retenue).

Superficie : à dimensionner selon le type d'énergie retenue

- **Local ménage**

Ce local est doté d'une arrivée d'eau chaude et d'un vidoir (à proximité immédiate de la porte). Il accueille le matériel de ménage ainsi que les produits d'entretien. Il est carrelé toute hauteur et doit fermer à clé. La porte est équipée d'une serrure pour accueillir un canon européen.

Superficie : env. 3 m²

NB : Il est possible que la salle d'activité et les WC de ce pôle soient utilisés par les enfants et les éducateurs en-dehors des périodes d'ouverture des bureaux. Il est utile d'envisager un accès autonome

depuis l'extérieur à ces deux espaces, sans accès aux bureaux.

Espace administratif et d'activités (hors circulations)		
Besoin théorique (m ²)		
	Village 1	Village 2
Hall d'accueil	15	15
Bureau secrétariat, accueil, fournitures	12	12
Local fournitures – reprographie	9	9
Bureau comptable	11	0
Local archives	9	0
Bureau du Directeur	11	0
Bureau chef de service	11	11
Bureau Psychologue	15	15
Bureau Référents Famille	11	11
Bureau flexible*	0	11
Sanitaires (2 WC-PMR)	8	8
Local ménage	6	6
Salle personnel	20	20
Grande salle de réunion	30	0
Salle d'activités polyvalente	80	60
Local de stockage mobilier	10	10
Local technique	5	5
Local informatique	4	4
Total Bâtiment administratif et d'activités	267	197

*à construire uniquement sur le site secondaire

2.4 Espaces servants bâtiments technique et de stockage

Les bâtiments de cette zone sont majoritairement non accessibles aux enfants. Ils accueillent les locaux dévolus à la maintenance technique du site, au stockage et au rangement mutualisé. Ils répondent aux obligations du Code du travail, sont à la disposition du Village et doivent regrouper toute l'intendance que celui-ci nécessite. Ces locaux sont facilement accessibles pour le personnel, en revanche les enfants non accompagnés ne doivent pas pouvoir y pénétrer.

▪ Les vestiaires du personnel

Les vestiaires sont composés de deux espaces distincts : un pour les femmes et un pour les hommes. En tout, 2 à 3 employés (hommes et femmes confondus) sont utilisateurs de ces locaux. Y seront installés des casiers, à raison de un par employé.

Chaque vestiaire dispose d'un WC et d'une cabine de douche, accessibles PMR.

Ces locaux sont carrelés en intégralité (sol et murs) avec siphon de sol.

La superficie est à adapter autant que possible au nombre d'utilisateurs prévus soit 1,5 ETP (*Réglementation Code du Travail : 0,8 m²/salarié*).

Superficie de l'ensemble : à déterminer selon le besoin.

▪ **Local laverie**

Cet espace est accessible directement depuis l'extérieur du bâtiment, y compris en voiture. Il est entièrement carrelé, équipé d'un siphon de sol, les murs sont revêtus de faïence. Il sera équipé d'un lavabo, de 2 machines à laver industrielles et d'un sèche-linge de grosse capacité, ainsi qu'une troisième machine classique, prennent place dans ce local. Pour le raccordement électrique des machines industrielles, il faut prévoir 3 prises triphasé 400V.

Le local est chauffé et doté d'une ventilation adaptée (extraction de diamètre 200mm)
Un bac à laver doit être installé dans cette pièce

Un siphon de sol doit être prévu

Superficie : 9 m².

▪ **Les réserves**

Elles sont divisées en 2 entités bien distinctes :

- Une première servant au rangement et stockage des achats mutualisés de consommables et produits d'entretien. Elle est équipée d'étagères afin d'organiser ce « magasin ». Elle est également destinée au rangement des équipements mutualisés du Village.
- Une seconde dédiée au stockage de mobiliers et remorques.

Ces réserves sont accessibles directement depuis l'extérieur par des portes basculantes de type garage avec portillons intégrés. Des serrures avec canons de type européens doivent être prévues. Les rangements et étagères doivent être conçus en même temps que les plans des espaces, de manière à optimiser les surfaces de rangement.

Ces locaux seront prévus ventilé et chauffé.

Superficies :

Achats Mutualisés : 15 m²

Stockage Mobiliers : 25 m²

▪ **L'atelier du technicien d'entretien et de maintenance (TEM)**

L'atelier est un espace équipé d'un établi permettant le petit bricolage, le stockage d'outillage et de petit matériel, avec un accès depuis l'extérieur, et accessible avec un véhicule au droit de la porte d'entrée.

Ce local est équipé d'un lavabo EC/EF et d'un robinet EF pour y raccorder un tuyau d'arrosage, ainsi que d'un siphon de sol au droit du robinet EF. Il est chauffé et ventilé.

Il comporte en outre un coin bureau équipé d'un poste de travail (ordinateur, téléphone) et de placards.

Superficie de 30.00 m² environ

Atelier TEM		
Besoins théoriques (m²)		
Désignations des pièces	Village 1	Village 2
Atelier de l'homme d'entretien	20	20
Bureau	10	10
TOTAL	30	30

- Le local de réparation vélos



Les vélos font partie intégrante de la vie en Village, leur entretien et réparation est donc une activité importante. Un local dédié de 15m² doit donc être positionné de manière à être accessible facilement et se trouver au cœur des lieux de vie du Village. Il pourra être attenant à d'autres bâtiments si nécessaire.

- Local Technique

Ce local est dimensionné en fonction de l'énergie de chauffage retenue et des matériels d'équipement en découlant. Les réseaux téléphoniques et informatiques du bâtiment arrivent dans cette pièce. Une petite baie informatique alimentée électriquement est installée pour permettre de redistribuer les réseaux. Une serrure avec canon de type européen doit être prévue

Superficie : À dimensionner au dépend du besoin du village.

Bâtiment technique et de stockage		
Besoins théoriques (m²)		
Désignations des pièces	Village 1	Village 2
Réserves / stockage	4	40
Vestiaires du personnel	20	A adapter selon la réglementation
Local technique	11 x 2	À définir
Local laverie	48	9
Atelier TEM	20	20
Bureau TEM	10	10
TOTAL	79 (hors local technique et vestiaires)	79 (hors local technique et vestiaires)

Les parties ci-dessous décrivent les différents bâtiments compris dans les PSE qui viennent s'ajouter aux besoins fonctionnels décrits précédemment.

2.5 L'espace d'accueil parents-enfants, et les chambres éducateurs

2.5.1 L'accueil Parents-Enfants

Il s'agit de deux lieux d'accueil identiques et autonomes l'un de l'autre, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite et disposant de deux accès distincts et indépendants.

Chaque espace dispose donc de son entrée propre, peut accueillir 6 personnes et est composé :

- D'une salle d'eau & WC
- D'une pièce de vie cuisine, équipée d'une kitchenette / salle à manger / séjour donnant sur une terrasse
- D'un jardinet privatif permettant l'installation de jeux extérieurs

Une communication traitée acoustiquement est prévue entre les deux espaces parents-enfants (possibilité de fermer la porte à clé) de façon à permettre l'accueil d'une famille nombreuse en ouvrant les deux espaces, ou la surveillance d'une visite par un éducateur présent derrière la porte mais susceptible d'intervenir.

2 prises RJ 45 doivent y être installées dans chaque espace.

▪ Pièce de vie

Cette pièce de vie comprend :

- Un coin cuisine équipé (plaques de cuisson, évier, petit réfrigérateur, four à micro-onde)
- Un coin salle à manger équipé d'une table pouvant accueillir 6 personnes
- Un coin canapé pouvant également accueillir 6 personnes.

Cette pièce de vie donne directement sur une terrasse grâce à une baie vitrée.

▪ Salle d'eau + WC

La douche pourra être prévue à l'italienne. Le WC doit être accessible PMR et équipé d'un lave-mains.

▪ Terrasse + jardinet

La terrasse sera équipée d'une table et de chaises pouvant accueillir 6 personnes.

Le jardinet sera agrémenté de jeux amovibles pour enfants (bac à sable refermable, balançoire)

Eclairage ?

Accueil parents enfants		
Désignations des pièces	Village 1	Village 2
Espace parents enfants 1	25	25
Espace parents enfants 2	25	25
TOTAL APE	50	50

2.5.2 Les chambres éducateurs

Ces suites permettent d'accueillir en nuitée les éducateurs en service mais non logés en maisons. Elles sont composées d'une chambre (lit de 120x220) et d'une salle d'eau et de WC partagés à proximité.

Chambres éducateurs		
Désignations des pièces	Village 1	Village 2
Chambres éducateurs	6 x 9 m ²	6 x 9 m ²
Salles d'eau	2 x 4 m ²	2 x 4 m ²
WC	2 x 4 m ²	2 x 4 m ²
Total estimé	70 m ²	70 m ²

2.5.3 L'appartement partagé

Cet espace, accessible PMR, est destiné à accueillir au maximum 2 jeunes, soit pour une période de rupture (prise de distance par rapport au mode d'accueil en maison dans le Village), soit en préparation à la sortie du Village (à l'approche de la majorité par exemple). Il propose des conditions de vie proches à la fois d'une vie en studio tout en permettant la présence régulière d'éducateurs.

L'accès à cet espace de vie en semi-autonomie se fait de façon autonome.

L'appartement est composé :

- De deux chambres autonomes, équipées d'un lit 110x200, d'une tête de lit, d'un bureau ;
- D'une salle d'eau partagée comprenant une douche (avec paroi en verre securit anti-projections), d'un lavabo ;
- D'un WC ;
- La pièce de vie, salon, salle à manger, cuisine, est un espace commun aux deux chambres.

La pièce de vie est composée d'un coin cuisine équipé (plaques de cuisson, hotte, évier, lave-linge, réfrigérateur, micro-onde et four), d'un coin salle à manger pouvant accueillir 4 personnes assises, d'un coin salon/détente avec TV.

Appartement partagé		
Désignations des pièces	Village 1	Village 2
WC	2	2
Salle d'eau	4	4
Pièce de vie (salon salle à manger, coin cuisine)	20	20
Chambres (x2 par Village)	11	11
TOTAL	48	48

2.6 Assainissement et collecte des déchets

2.6.1 Traitement des eaux usées

Le Village d'Enfants devra être raccordé au tout à l'égout.

2.6.2 Collecte des déchets

La collecte des déchets du Village d'Enfants sera assurée par XXXX (en fonction du terrain acheté).

Le traitement des déchets au sein du Village respectera la réglementation 5 flux, et prévoira un recours au compostage.

Comme indiqué ci-dessus, le dispositif devra être protégé afin d'y empêcher le dépôt de déchets depuis l'extérieur du Village, judicieusement organisé, accessible et lisible pour l'ensemble des activités et des usagers du Village d'Enfants.

2.7 Équipements

L'ensemble des luminaires, porte-serviettes, dérouleurs de papier toilette et hottes sont à la charge du promoteur dans le cadre du CPI.

Certains équipements seront directement pris en charge par la Fondation Action Enfance (achat, installation). C'est le cas notamment :

- De l'électroménager : lave-linge, sèche-linge, four, plaques de cuisson, frigidaire, congélateur, TV ;
- Du mobilier d'aménagement mobile ;
- Les équipements informatiques 'actifs' ;
- Jeux d'extérieur pour enfants ;
- Les objets de décoration